

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 4 OCTOBRE.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance du roi par laquelle la chambre des députés est dissoute. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 4 novembre prochain, à l'effet d'élire chacun un député. Les deux collèges électoraux de la Corse sont convoqués au même effet, pour le 18 novembre prochain. La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le 18 décembre prochain.

Par ordonnances individuelles datées de ce jour, contresignées par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a promu à la dignité de pair de France :

MM. le marquis Dandigné de la Blanchay, ancien député; le marquis Casimir d'Angosse, ancien député et membre du conseil général du département du Gers; le baron Bignon, député, ancien ministre plénipotentiaire, membre du conseil général du département de l'Eure; Bourdeau, ancien député, ancien ministre, président du conseil général du département de la Haute-Vienne; le baron de Brigodé, député; le marquis de Cambis d'Orsan, député, membre du conseil-général du département de Vaucluse; le Comte Castellane, lieutenant général; le marquis de Chanaille, membre du conseil-général du département de l'Ardèche; Chevandier, député, membre du conseil-général du département de la Meurthe; le baron Darrivole, lieutenant-général; le baron de Daunant, député, 1^{er} prés. de la cour royale de Nîmes, membre du conseil-général du département du Gard; le baron Delort, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département du Jura; le baron Charles Dupin, député, membre de l'Académie des sciences; le comte Durosé, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département de Seine et Marne; le marquis d'Escayrac de Lauture, ancien député, président du conseil-général du département de Tarn et Garonne; le baron de Gérando, conseiller d'état; Halgan, vice-amiral, ancien député, ancien gouverneur de la Martinique; le comte Eugène d'Harcourt, député, ancien ambassadeur; le vicomte Harmand d'Abancourt, président de la cour des comptes, ancien député; Humann, député, ancien ministre, président du conseil-général du département du Bas Rhin; le baron Jacquinet, lieutenant-général; Keratry, député, conseiller d'état; le comte Lalaigne d'Audenarde, lieutenant-général; Laplagne-Barris, avocat-général à la cour de cassation; le baron Lombard, ancien député, ancien membre du conseil-général du département de l'Isère; le comte Marchand lieutenant-général; Ménilhon, ancien député, ancien ministre, prés du conseil-général de la Dordogne, conseiller à la cour de cassation; le comte Bailli de Monthion, lieutenant-général; le comte de Mosbourg, député, président du conseil-général du département du Lot; Odier, député; Paturle, député; le baron Pavé de Vandœuvre, député, président du conseil-général du département de l'Aube; le baron Pelet (de la Lozère), député, ancien ministre; le baron Pelet, député, lieutenant-général; Camille Périer, député; le baron Petit, lieutenant-général; Poisson, membre de l'Académie des sciences; le vicomte de Préal, lieutenant-général; D.-forest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai; Rouillé de Fontaine, député, membre du conseil-général du département de la Somme; le baron de Schonen, député, procureur-général à la cour des comptes; le vicomte Tiburce Sébastiani, lieutenant-général, ancien député; Sérurier, ministre plénipotentiaire; Tarbé de Vauxclairs, ancien conseiller d'état en service ordinaire; le vicomte Tirlot, député, lieutenant-général;

ral; le vicomte Villiers du Terrage, ancien préfet; Willaumez, vice-amiral.

— On pense que la proposition faite par M. Bayoux pour rétablir dans le code civil les dispositions relatives au divorce, adoptée deux fois par la chambre des députés, et deux fois rejetée par la chambre des pairs, sera reproduite dans le cours de la prochaine session. On ne doute pas qu'elle soit maintenant accueillie par la chambre haute; les nominations du *Moniteur* de ce matin ne permettent pas un doute à cet égard.

Bulletin de la bourse de Paris du 4. — Les affaires ont été fort peu animées aujourd'hui, malgré l'attente des habitués de la bourse, qui pensaient que l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés, insérée ce matin au *Moniteur*, devait agir fortement sur la rente. Il y avait une très légère tendance à la baisse, plutôt motivée par la stagnation que par toute autre cause.

L'actif espagnol est aussi négligé que la rente; cependant les nouvelles d'Espagne sont favorables à la cause constitutionnelle.

Peu d'affaires également sur les actions industrielles, excepté cependant sur le chemin de fer d'Epinae, qui, coté aujourd'hui au parquet pour la première fois, a été constamment demandé avec 70 francs de hausse par chaque action de 500 fr.

AFRIQUE.

On écrit de Bone, le 24 septembre :

« Hier un conseil a été tenu pour aviser aux mesures à prendre et déterminer le jour où l'expédition se mettra en marche. Après de longues discussions, l'avis du général Damrémont l'a emporté, et on a résolu d'attendre les renforts qui doivent être envoyés de France. Cette résolution a été justifiée par une lettre interceptée sur un Kabyle qui s'était chargé de la remettre à un habitant de Bone. Peut-être cette lettre a-t-elle été écrite dans le but de nous effrayer par l'exagération des difficultés qui nous attendent devant Constantine. En voici la traduction :

« Au camp de l'Aga de l'Adje Hamet Bey.
« Dieu est grand et Mahomet est son prophète. Gloire à Dieu! *Eusebisch*, ce qui veut dire beau-frère. Avec l'aide et la protection d'Abderraman, notre prophète (secte morozalli), j'ai rejoint notre camp et repris mes travaux, que Dieu nous protège et nous permette de nous voir bientôt, c'est ce que j'espérais, mais je me suis trompé. Sidi-Hamet ne veut pas la paix, il est assez fort, dit-il, pour battre les Français, puis qu'il parle de les châtier; je me tais sur mon pressentiment; Dieu veuille que la présente te parvienne! Les Arabes nos frères n'ont pas peur, car nous sommes forts. Constantine est une pierre au milieu d'un ruisseau, et d'après l'avis des prophètes chefs de nos sectes, et de leurs marabouts, il faut autant de Français pour enlever cette pierre qu'il faudrait de fourmis pour enlever un œuf dedans un pot de lait. Il y a des fossés qui entourent Constantine qui sont larges et très profonds, et il n'y a maintenant qu'une porte d'accès, je ne dirai pas laquelle.

« Le camp de l'Arga se compose de 8,000 cavaliers et 4,000 fantassins, et 33 pièces de canon. Celui du Bey de 16,000 hommes, 5,000 cavaliers et 22 pièces. Celui des kabaïles de 13,000 hommes, tous fantassins, et 12 pièces de canon; le premier camp est à quatre lieues du mitre et se compose des Arabes des tribus les plus guerrières, le second est à douze lieues du premier et se compose de Coulouglis arabes et déserteurs; le troisième à treize lieues du premier, c'est tout des kabaïles de Grojery, Bougie, le Gollo, Slova, etc. A une lieue du camp des kabaïles, se trouve le fort de la victoire défendu par 18 canons et 500 turcs; la porte de

qu'une abstraction, et l'on n'adore pas une abstraction. Il lui fallait pour se tirer de là, une divinité palpable; et voici comment il procéda à son incarnation.

En ces temps de guillotine et de désespoir, le meilleur moyen de cacher sa vie, c'était de se montrer hardiment partout; ainsi faisais-je, et pour cela j'avais eu soin de me ménager des intelligences dans tous les camps. A la société mère, le président Dufourny m'honorait de sa protection. Je connaissais trois ou quatre membres de la commune, parmi lesquels Coulombeau, secrétaire-greffier, qui avait, en cette qualité, accompagné Louis XVI à l'échafaud, signé le procès-verbal de l'exécution, et qui est mort officier de paix sous l'empire. Grâce à Bonnesœur, député de mon département, j'entraî, à peu près quand il me plaisait, dans les tribunes réservées de la Convention. Avec ces facilités, quand l'un des trois théâtres donnait un spectacle intéressant, il m'arrivait rarement d'y manquer. Je savais qu'avec le temps tout cela deviendrait de l'histoire, et j'étais bien aise de la voir faire, ne fut-ce que pour avoir le droit de dire à ceux qui l'écriraient de confiance, que je ne m'y reconnaissais pas du tout.

Le 7 novembre 1793, Bonnesœur m'envoya un billet pour le lendemain, m'avertissant qu'il y avait ce jour-là représentation extraordinaire. J'arrivai des premiers. Je n'ignorais pas que l'on jouerait d'abord pour les banquettes; mais je voulais être bien placé, et puis, quand je vais au spectacle, j'aime à le voir tout entier.

Au lever du rideau. Sallendros, l'un des secrétaires, lut une lettre des députés Bo et Hentz, datée de Givet, où se trouvait ce passage : « Le peuple demande qu'on enlève à ses ennemis l'or et l'argent qu'ils emploient à égarer l'esprit public. Il faut absolument nationaliser ses superfluités liberticides. La richesse nuit à la santé et conduit rarement à la vertu. » Les tribunes applaudissent. Après la lecture de cette lettre, dont on ordonna l'impression et l'envoi aux départements, l'abbé Sièyes, en habit vert pomme, se leva tout-à-coup pour signifier à l'assemblée que, depuis long temps, il avait déposé tout costume ecclésiastique, ce qui se voyait de reste; mais qu'il était enchanté de l'occasion pour déclarer qu'il ne connaissait plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie.

la ville, seule accessible, est défendue par un fortin de 18 canons.

Les remparts sont défendus par 63 pièces, il y a dans Constantine quantité de pièces qui ne peuvent servir faute d'affûts, la ville sera défendue par les Turcs forts de 4,000 hommes, tous anciens janissaires du bey d'Alger et autres, avec tout cela, mon *Eusebisch*, tu vois que tu n'es pas près de venir me voir avec Bousnac ton ami. Est-ce que tu es encore Français et que tu as peur? Viens, le Bey t'aimera beaucoup, toi qui sais tant parler de tant de choses jolies; il ne te fera jamais rien, sois en sûr. *Men en sibillonner taba chokgg*, expression kabaïle : *Nous mourrons ensemble s'il le faut*. Adieu, aime ton fils, aime la femme, respecte mon père; protège ma mère et reçois mes salutations. *Vivons et mourrons amis*.

MAMOUD BEY MOHAMET HUSSEN-PACHA.

AFFAIRES D'ESPAGNE

Le ministère fait publier trois dépêches de Bayonne; les deux premières ont trait à des faits déjà connus depuis deux jours. Voici la troisième :

« Bayonne, 2 septembre, 3 heures 1/2.

« Le gouvernement a révoqué l'ordre d'envoyer les cinq bataillons de Saint Sébastien en Castille, où ils ne sont plus nécessaires. Don Carlos était le 25 dans les environs d'Aranda de Duero; il s'était réuni à Zariatéguy; mais les troupes de la reine allaient les joindre. Le parti de la constitution de 1837 l'a emporté dans les élections de Madrid.

Ainsi Cabrera se retire sur Cantaviéja dans le Bas Aragon et don Carlos avec le gros de l'armée carliste rejoint Zariatéguy sur le Duero au pied des montagnes de la vieille Castille. Le prétendant est donc en sûreté pour le moment, et il est parvenu à tromper la poursuite du général Espartero, qui avait d'abord manœuvré pour lui couper sa retraite du côté de l'Aragon. Maintenant l'ennemi va faire halte, et il s'agira non plus de le suivre dans sa marche, mais de l'attaquer dans les positions qu'il aura prises. (Débats.)

— On écrit de Saint Jean Pied de Port, 28 septembre : L'émigration espagnole par notre ville ne discontinuait pas. Les notables habitants de Pampelune désertent cette ville. Hier et aujourd'hui, on ignorait de nouveaux excès; ceux qui ont quelque chose à perdre désiraient que le reste de la légion étrangère entrât dans la place; mais les autres habitants s'y opposent.

Le colonel de la légion actuellement réduite à moins de 300 hommes qui sont à Villaba, connaissant sa fautive position, ne demande pas mieux, que d'entrer à Pampelune, ou bien la permission de se retirer du service de la reine, sans que les officiers du corps perdent leurs grades; mais jusqu'à présent il n'a obtenu ni l'un ni l'autre.

On dit que la faction d'Urbistondo est en marche pour entrer dans la Navarre, dans l'objet d'investir la place de Pampelune et la réduire par la famine. (M. des Pyr.)

— La *Gazette de Madrid* du 24 septembre contient une circulaire en date de la veille, adressée au nom de la reine par le ministre de l'intérieur, aux chefs politiques des provinces, et ayant pour objet de leur recommander l'énergique action des lois et la répression sévère de tous les actes coupables.

« Vous devez, dit le ministre; porter spécialement votre attention sur les événements récents auxquels ont donné naissance les incursions du prince rebelle dans le voisinage de la

Ceci était le prologue de la comédie qui allait se jouer, et qui formait la partie véritablement importante du spectacle du jour.

Les acteurs ne se firent pas attendre. Sièyes avait à peine terminé sa phrase, que la barre s'ouvrit avec fracas, et donna issue à Chaumette qui envahit la salle, suivi d'une tourbe impure de courtisanes déguenillées. Il tenait gravement par la main l'une d'elles, vêtue un peu plus décemment que les autres, et la figure couverte d'un long voile. Il y avait aussi des hommes dans le cortège; mais quels hommes, bon Dieu! Figurez-vous des bouchers de septembre au repos. Tout cela se répandit de côté et d'autre, comme un flot débordé et pénétra jusque dans les rangs des députés, distribuant à droite et à gauche des poignées de main et des sourires de protection. Mais, à un signe de Chaumette, la troupe entière vint se ranger en silence autour de son directeur, et la parade commença. Le procureur de la commune se dirige alors, avec une lenteur pleine de dignité, vers le fauteuil du président Léquinio, qui se lève respectueusement à son approche, et d'un ton d'inspiration, il s'écrie : « Mortels, ne reconnaissez plus d'autres divinités que la Raison. Je viens vous en offrir l'image la plus noble et la plus pure (vous savez qui c'était). S'il vous faut des idoles, ne sacrifiez plus qu'à celle-ci. » A ces mots, il écarte le voile de sa compagne, et la divinité nouvelle apparaît dans toute sa splendeur. Il met aussitôt le genou à terre, et s'incline; le citoyen président s'incline à son tour; une foule de membres s'inclinent, *regis ad exemplar*; et l'on rend, par acclamation, un décret, portant que la Convention assisterait à une fête en l'honneur de la Raison, et que cette fête serait célébrée dans l'église métropolitaine, qui, désormais, s'appellerait Temple de la Raison.

Le décret rendu, on entonna des chants patriotiques, et l'on se mit à danser. J'ai honte de dire que les députés s'en mêlèrent, qu'ils prirent la main de ces femmes, et dansèrent des rondes avec elles. Je remarquai parmi les danseurs Lecarpentier (de la Manche) Arnouville, Bonnet Rouge et Drouet la *Vérité*. Je vous le dis, la salle de la Convention nationale ressemblait en ce moment plutôt à un mardi-gras de la Courtille qu'à une assemblée de fabricans de lois.

A ceux qui s'étonneraient que la Convention descendit à cet excès de bassesse, je veux apprendre qu'elle n'était alors qu'une machine à en-

FEUILLETON.

ÉPIQUES DE LA REVOLUTION.

LA SAINTE VIERGE ET Mlle. MAILLARD. — CHAUMETTE ET MONVEL.

Exilé de la terre, et rélégué dans les profondeurs du *sanctum sanctorum*, l'Être-Suprême attendait, pour en sortir, l'aveugle de Robespierre. Les temples étaient dépeuplés, les sépultures des ancêtres violées, leurs ossements dispersés sur les dalles de nos églises; les ciboires et les calices, les chapes et les chasubles, après avoir défilé au milieu de la Convention, étaient allés, les uns se fondre dans les creusets de la Monnaie, les autres se faire dégalonner chez les fripiers. Nous venions de voir l'évêque de Paris, Gobel, assisté de ses grands-vicaires, déclarant à la barre qu'il n'avait été jusque là qu'un joueur de gobelets, et la religion qu'il enseignait qu'un escamotage. Le règne de Dieu, enfin, n'était plus de ce monde.

Un homme se rencontra dans le sein de la commune de Paris, politique raffiné et philosophe profond, qui comprit qu'un peuple soudainement privé des objets apparemment de son culte, avait besoin qu'on lui offrit un équivalent. Il se sentit digne d'accomplir cette œuvre; et dans son enthousiasme régénérateur, il se dit à lui-même, comme le prophète de la Mecque :

Je viens après mille ans, changer ces lois grossières;
Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
Il faut un nouveau Dieu pour l'aveugle univers.

Seulement, faisant une variante au texte de Voltaire, et réfléchissant que, depuis nos ancêtres les Gaulois qui voyaient dans la femme quelque chose de divin, nous avions traversé les siècles rendant hommage à la beauté, Chaumette, puisqu'il faut l'appeler par son nom, décida qu'une nouvelle déesse serait présentée à l'adoration du peuple de France, et qu'elle s'appellerait la déesse Raison. Saint Paul ne fit pas une chose plus étrange, quand il vint proposer à l'aréopage de sacrifier au dieu inconnu. Mais la divinité de Chaumette n'était

capitale, de ce prince chef de la révolte, dont les joies seront de courte durée, car de toutes parts des troupes marchent vers le point le plus menacé de la vieille Castille : vous devez examiner sévèrement la conduite des gardes nationaux qui n'ont pas fait de leurs armes l'usage patriotique et noble que leur situation en droit d'attendre. Pour remplir les devoirs que vous imposent les circonstances, vous pouvez compter sur l'appui du gouvernement, sur la sympathie de la majorité des habitants de cette province, sur tant d'intérêts lésés qui réclament une réparation ; sur la garde nationale, qui ne demande qu'à utiliser son institution, enfin sur la loyauté et les forces de l'armée, prête à combattre tous les ennemis de S. M. et de la liberté nationale. S. M. se réserve de vous récompenser, ou de vous retirer la confiance dont elle vous honore, suivant le plus ou moins de zèle avec lequel vous aurez exécuté ses ordres.

PORTUGAL.

Des nouvelles du Portugal portent que le 27, les ducs de Terceira, Saldanha et Paimella se trouvaient à Vigo ne sachant quel parti prendre. Leurs troupes ont été totalement défaits par le général Das Antas. Saldanha est arrivé à temps avec 600 hommes de cavalerie pour signer la convention dans laquelle il est stipulé que lui, ainsi que tous les officiers supérieurs, y compris le grade de colonel, quitteraient immédiatement le pays, et que les officiers et soldats passeraient dans les rangs des constitutionnels avec diminution d'un quart de leur paie. Le duc de Terceira se rend à Lisbonne avec le 1^{er} bateau à vapeur, et restera à bord du vaisseau anglais jusqu'au moment où il aura terminé ses affaires et que sa femme et sa famille l'aura joint pour se rendre à Londres. Saldanha ira à la Corogne et de là à Paris.

Voici le rapport du comte Das Antas sur la bataille qui a mis fin à l'insurrection en Portugal.

Division des opérations du Nord.

Excellence, les insurgés désirant maintenir leur retraite et protéger la marche de leur artillerie, prirent ce matin position devant Ruivaes, afin d'inspecter le passage de nos troupes, qui les avaient presque atteints, marchant en deux colonnes par les hauteurs et la route ordinaire.

Il était sept heures et demi du matin quand j'arrivai avec mon avant-garde devant le pont de Ruivaes, et d'après les dispositions de l'ennemi je m'aperçus de la difficulté de prendre position devant leur front. A 9 heures, ils se formèrent en petites divisions et j'ordonnai au brigadier Mendez de marcher avec sa brigade pour prendre le plus d'espace possible dans la vue de protéger la hauteur qui dominait la ligne et de laisser l'arrière-garde à sa gauche. La seconde brigade, commandée par le colonel Mesquita, a en faire le centre avec les escadrons de la cavalerie de réserve.

Le colonel Fantoura avec le 4^e et 5^e régiments de chasseurs, et le 16^e d'infanterie et de lanciers prit position au pont de Ruivaes. J'attendis ainsi jusqu'à 11 heures et comme le brigadier Mendez était près du pont, je me déterminai à attaquer sa gauche. Le mouvement fut dirigé par le vicomte Sa da Bandeira qui m'a beaucoup aidé de ses conseils. Le 6^e d'infanterie et une partie du 18^e commencèrent le feu dans le centre. Les 4^e et 5^e bataillons de chasseurs, suivis des lanciers et du 16^e d'infanterie, se jetèrent sur la droite de l'ennemi, et malgré la plus vive résistance, pénétrèrent dans le centre de l'ennemi avec une ardeur au-dessus de tout éloge en renversant tous les obstacles.

Dans ce moment les troupes du brigadier Mendez arrivèrent et se joignirent à l'action, et le colonel Mesquita marcha sur le front de l'ennemi, à la tête du 6^e régiment de cavalerie. Les insurgés voyant leur arrière-garde défaite, abandonnèrent leurs retranchemens, jetèrent leurs armes et s'enfuirent dans toutes les directions, poursuivis de près par nos tirailleurs. Trois drapeaux, 12 officiers prisonniers, parmi lesquels le colonel Gouveia, 400 hommes qui ont rejoint nos rangs, une grande quantité d'armes et de munitions, tels sont les fruits de ce brillant exploit dans lequel toutes nos troupes se sont conduites avec la plus grande valeur.

Notre perte en tués et blessés n'excède pas 58 hommes, parmi lesquels un major et 5 officiers. La tâche de mes officiers était dangereuse et particulièrement difficile à cause de

registrar les décrets que lui envoyait tout faits l'omnipotente commune de Paris.

Parmi les députés qui désignent de participer à la pieuse bacchanale étaient restés sur leurs chaises-curules, je citerai de préférence Maximilien Robespierre. Je ne l'avais jamais perdu de vue depuis l'entrée de Chaumette, et j'examinais attentivement sa contenance. Il était et remettait ses lunettes, en essayait les verres, battait la mesure avec ses jambes, haussait les épaules, bâillait, prenait des notes, et parlait de temps en temps à l'oreille de St. Just, qui en prenait de son côté. Ces notes qu'ils se communiquaient mutuellement, je ne les ai pas vues ; mais je suis le maître de penser que ce pouvait bien être l'exorde du fameux rapport contre la faction des athées que St. Just débita, quatre mois plus tard, à la tribune, et qui servit à Chaumette de marche-pied pour monter à l'échafaud.

Au moment où les danses étaient le plus animées, les deux amis se levèrent brusquement, s'amusèrent à considérer, quelques minutes, la scène qui se passait sous leurs yeux, et sortirent, après avoir jeté sur les acteurs un regard de mépris qui me parut significatif.

Eux partis, les danses continuèrent, mais non pas avec la même ardeur, le même abandon. Les ordonnateurs de la fête, surtout Chaumette, étaient visiblement déconcertés. Le président, voyant qu'on n'y mettait plus que de la nonchalance, fit lever la séance, et la pièce finit. Pour moi, je me félicitais encore tous les jours d'avoir assisté à cette première représentation.

La seconde eut lieu, le surlendemain 10 novembre, ou décadi 20 brumaire, à l'église métropolitaine, en vertu du décret de la Convention, j'y étais aussi. J'ai dit comment et pourquoi j'étais partout. Chaumette voulut donner à celle-ci un éclat tel que s'en souviendraient les races futures, et que n'avait pu avoir la cérémonie impromptue de la Convention. Pressé par le temps, il s'était vu obligé de prendre pour celle-ci quelque chose de mieux ; et ce ne fut pas, cette fois, parmi les femmes que saint Louis obligeait à porter une ceinture dorée, qu'il alla recruter sa déesse, il s'adressa du premier bond à la reine mère de l'Académie nationale de musique.

la nature du terrain et tous se sont conduits d'une manière digne du pays.

Une autre dépêche du 19 annonce la déroute des rebelles se dirigeant vers Chaves, après avoir perdu plus de la moitié de leurs forces.

D'après une dépêche télégraphique du 23, les rebelles se sont rendus sous les conditions suivantes : Toutes les forces se placeront sous l'autorité du gouvernement de S. M. Les meneurs de l'insurrection quitteront le royaume. Les officiers garderont leur rang dans l'armée avec leur paie sur l'échelle de 1790. Cette mesure s'étend à ceux de Valence et des autres districts révoltés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Un concours aura lieu, à Bruxelles, le 13 novembre 1837 et jours suivans, à l'effet d'admettre, en qualité d'aspirant de seconde classe, les jeunes gens qui se destinent à la marine.

On peut se procurer, au ministère des travaux publics, le programme d'examen et les conditions d'admission.

— On écrit de Dinant, le 3 octobre :

« Le roi a traversé cette ville le 2 de ce mois vers trois heures de relevée, se rendant à son château d'Hardennes. L'arrivée de S. M. a été annoncée par le son des cloches et des salves d'artillerie ; les rues sur son passage étaient pavées de drapeaux tricolores ; les membres du collège des bourgeois et des chevins revêtus de la nouvelle écharpe, s'étaient rendus au relais de poste, pour complimenter S. M. ; M. Pirson, bourgmestre et représentant, lui a adressé une allocution.

Le roi a confirmé la satisfaction qu'il éprouvait du résultat de ses voyages et notamment de celui de Gand ; il a remercié M. le bourgmestre d'avoir si bien rencontré ses sentimens envers les Belges et les habitants de Dinant en particulier. Il s'est entretenu quelques instans des intérêts de localité dont il s'est souvenu le premier ; il a remarqué les inconveniens que présente l'angle droit de la rue en quittant le pont de Meuse et a bien voulu promettre de consentir aux propositions qui lui seraient faites à cet égard par le ministre des travaux publics.

Bruxelles, 5 oct. (3 heures). — Aujourd'hui liquidation, affaires tout aussi stagnantes que les jours précédens. On conçoit dès lors qu'il ne peut y avoir aucune fluctuation dans les cours, aussi devons nous répéter les chiffres de la cote officielle pour la forme : Société Générale titres en nom fl. 786 P., certificats au porteur émission de Paris 1660 A.; Société de Mutualité 1128 75 (12 7/8) P.; Banque de Belgique 1425 (14 1/2); Actions Réunies 1025 (10 1/2) A. Une seule valeur a fait des progrès, comme pour venger l'établissement qu'elle représente des attaques qui lui ont été livrées, c'est la Société de Raffinerie Nationale dont les actions se sont faites à 1140 (11 1/4).

L'actif espagnol, très faible et sans affaires à l'ouverture de la bourse, était demandé à 18 après la cote, primes à un mois 19 1/2 dont 1 A.

Il ne s'est pas fait une seule transaction en huiles. Ce commerce important est aussi sous le coup de l'inactivité.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 1/8 1/16 A 18 1/8 P. Banque Commerciale 105 1/2 A 105 3/4 106 P. Notre bourse est comme la vôtre dans le calme le plus plat que l'on puisse imaginer.

OUVERTURE DE LA SESSION.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

SEANCE D'OUVERTURE.

Jeudi, 5 octobre. — A midi et demi, M. Pirson, doyen d'âge, monte au fauteuil.

MM. B. Dubus et Kervyn remplissent les fonctions de secrétaires.

M. Kervyn procède à l'appel nominal.

M. le président (d'âge) donne lecture d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur annonçant la convocation des chambres pour le jeudi, 5 octobre 1837.

Un des secrétaires donne lecture d'une lettre de M. de Paydt annonçant que sa promotion au grade de colonel et la circonstance de son élection dans le Luxembourg, lui font un devoir de donner sa démission pure et simple de représentant du district de Mons, sous la réserve de tous ses droits et sans rien préjuger pour l'avenir.

M. le président (d'âge) donne lecture des articles du règlement applicables au cas de renouvellement partiel de la chambre. Il procède au tirage au sort des six com-

Mademoiselle Maillard, l'une des belles femmes de l'époque, avait été comblée des faveurs de la reine, elle s'en souvenait et son attachement à la république était chose au moins douteuse. Lais au-si avait reçu de la cour de nombreux bienfaits ; mais la mémoire lui manquait totalement. Enfant perdu de la révolution, il portait le bonnet rouge, était affilié aux jacobins, faisait le matin du salpêtre dans les caves, chantait le soir la *Marseillaise* à l'Opéra, et appelait Chaumette son ami. Or, Lais trouva charmant de faire jouer, à la protégée de Marie Antoinette, le rôle de la déesse de la Raison. Il en suggéra l'idée à Chaumette, qui l'adopta d'emblée.

Armide se montra peu flattée de la proposition et déclina autant qu'elle put l'honneur qu'on lui voulait faire ; mais Chaumette, qui avait accoutumé à une obéissance passive les marmots qu'il régenteait à Nevers, était bien décidé à faire sentir sa férule à l'actrice récalcitrante. Voyant donc les cajoleries et les menaces inutiles, il dit assez crûment :

— Eh bien, citoyenne, si tu refuses d'être une divinité, tu ne trouveras pas mauvais que l'on te traite en simple mortelle.

Ces paroles, que je tiens de Mlle. Maillard elle-même, décidèrent sa vocation.

C'était Chaumette qui, de concert avec Anacharis Clootz, avait entraîné Gobel à l'apostasie, moyennant une somme de cent mille écus qu'il ne reçut jamais, et dont il fut obligé plus tard de donner quittance sur la place de la Révolution. Dans la soirée du 9, il fut mandé par le procureur de la commune, qui lui proposa d'officier à la cérémonie du lendemain. Gobel, jugeant qu'il s'était déjà assez avili, ne voulut pas s'avilir davantage ; et cependant il consentit par forme de transaction, et sous la promesse réitérée des cent mille écus, à y aller comme spectateur. Il y alla, en effet, accompagné de l'abbé Duplessis, l'un de ses grands vicaires. Tous deux étaient placés dans une galerie de chœur, sur le devant, en face de moi. En attendant l'arrivée de la déesse, il fut l'objet de l'attention générale, ce qui semblait ne le flatter que médiocrement. Comme Siéyès, il avait déposé le costume ecclésiastique, dont cependant son vêtement noir trahissait un reste de souvenir. De temps en temps, il jetait à la dérobée, vers l'autel du Dieu qu'il avait ré-

missions qui doivent être chargées de la vérification des pouvoirs.

La chambre, sur la proposition du bureau, répartit les travaux de vérification des pouvoirs entre les six commissions.

Les commissions se réunissent immédiatement pour se constituer.

La séance est levée à une heure.

Demain séance publique à une heure. Ordre du jour : Rapport des commissions sur les vérifications de pouvoirs.

Le sénat s'est constitué hier. M. le baron de Stassart a été réélu président. Le sénat s'est ensuite ajourné indéfiniment.

LIEGE, LE 6 OCTOBRE.

Par arrêtés royaux du 1^{er} octobre 1837, M. Dupont (E.), professeur ordinaire à la faculté de droit, est nommé recteur de l'université de Liège pour l'année académique 1837 à 1838 ;

M. Ansiaux (N.), lecteur de la faculté de médecine, est nommé secrétaire du conseil académique de l'université de Liège pour l'année académique 1837 à 1838.

— Par arrêté royal du 3 de ce mois, M. Minne-Barth (Jean Baptiste) est nommé bourgmestre de la ville de Gaud. (Mon.)

Après de longues hésitations la chambre des députés de France vient d'être dissoute, par ordonnances du roi, en date du 3 octobre, les collèges électoraux sont convoqués pour le 4 novembre et les chambres pour le 18 décembre. Cinquante nouveaux pairs, pris parmi diverses nuances d'opinions, mais appartenant en majorité au tiers parti, viendront faire contrepoids à l'influence légitimiste et doctrinaire qui dominait dans cette chambre. On remarque parmi les nouveaux élus, M. Serrurier, ministre plénipotentiaire à Bruxelles.

Les journaux anglais du 3, sont sans intérêt en ce qui concerne l'intérieur ; il n'en est pas de même pour les nouvelles extérieures : la tentative de contre-révolution faite en Portugal a complètement échoué. La guerre civile est terminée ; les révoltés ont mis bas les armes et se sont réunis aux constitutionnels. Le maréchal Saldanha et le duc de Terceira, les deux chefs qui s'étaient placés à la tête du mouvement, doivent quitter leur patrie et s'embarquer pour l'Angleterre.

Les nouvelles d'Espagne continuent d'être favorables aux constitutionnels ; Orta a battu complètement Cabrera et dispersé les bandes nombreuses que ce chef carliste avait réunies. Espartero est toujours à la poursuite du corps d'armée de don Carlos ; il espère l'atteindre et l'anéantir. (Voir plus haut les rubriques.)

L'expédition de Constantine préoccupe en ce moment tous les esprits, et le défaut de toute nouvelle ne fait qu'accroître encore la curiosité générale. Il y aura bientôt une année que l'armée française entreprit la même expédition, elle se croyait alors assurée du succès ; à peine de retour de sa marche triomphante contre Mascara, elle croyait que la même fortune allait la suivre à Constantine, déjà on publiait les détails de la victoire, lorsqu'à la grande surprise du public on annonça bientôt au lieu de succès éclatants une défaite, au lieu de triomphes une fuite confuse.

Cette fois l'expédition ne compte plus sur des succès si faciles, de sages précautions ont été prises, les forces du pays, les accidens du sol, du climat, sont connus, aussi on peut hardiment prédire de quel côté penchera la balance du combat. Cependant le bey de Constantine est puissant, la nature a eu soin de fortifier sa ville, ses soldats sont courageux, ils combattent *pro aris et focis*, tout fait prévoir que la lutte s'ra acharnée et que la France devra chèrement acheter sa victoire : et quelque soit l'issue du combat, il fournira un argument de plus aux hommes qui pensent que l'occupation d'Alger est sans utilité réelle pour la France et qu'elle ne sert qu'à consumer les ressources, à épuiser les forces de ce pays.

Les différens retards qu'éprouve le transport des nombreux voyageurs qui se présentent au chemin de fer, doivent être en partie attribués au défaut de matériel ; nous apprenons avec plaisir que la locomotive portant le n^o 16, et

nié naguère, un regard contrit et humilié qui semblait implorer pitié et lui dire : *Cor contritum et humiliatum, Deus non despicies*. Mais c'était grand pitié, je vous jure, de voir à pareille fête le successeur des Noailles, de Beaumont, des Juigné, et de tant d'autres vertueux prélats qui ont honoré successivement le siège de l'archevêché de Gaule.

Son supplice toutefois ne fut pas de longue durée ; voici que de joyeuses acclamations se font entendre sur le parvis, et tous les regards se dirigent vers le grand portail qui s'ouvre à deux battans pour donner entrée à la procession. Précédée d'une troupe de femmes vêtues de blanc, centées de rubans tricolores et couronnées de fleurs artificielles un peu fanées, la saison n'en permettait guère d'autres ; suivie de tous les membres de la commune, de la société des jacobins, des sociétés affiliées et des comités révolutionnaires ; entourée de danseurs et danseuses qui exécutaient de graves sarabandes ; portée sur un palanquin orné de guirlandes de chêne, également factices toujours à cause de la saison ; le bonnet phrygien en tête, le chœur grec aux pieds, revêtue d'une tunique blanche, et d'une chlamyde bleue flottante, la nouvelle déesse traversa la nef au son des instrumens, et vint s'emparer triomphante du sanctuaire de Marie. Ainsi l'avait prédit le père Bonnet regard, préchant dans la même église dix ans auparavant. J'ajoute que toute cette multitude, hommes et femmes, était coiffée d'un bonnet rouge, ce qui offrait aux spectateurs placés dans les tribunes un coup d'oeil éblouissant.

Chaumette offrit la main, d'une façon toute galante, à la déesse, pour l'aider à descendre de son palanquin. Il avait des gants blancs, Chaumette ! circonstance que je note parce qu'on en portait peu alors ; il n'y avait que lui des assistants qui en eût, et qu'enfin cette couleur blanc de neige contrastait fortement avec le brun foncé de sa carmagnole et l'écarlate de son bonnet. Mademoiselle Maillard monta avec la majesté d'une habitante de l'Olympe. Saint-Sacrement, le tout vous eussiez dit Venus ou Psyché venant s'asseoir dans l'assemblée des Dieux.

Ses prêtresses, je veux dire celles de mademoiselle Maillard, qui

partie ce matin pour Bruxelles, des ateliers de M. John Cockerill, à Seraing, et que dans le courant de la semaine prochaine, on fera l'épreuve d'une autre locomotive; qu'enfin, avant la fin du mois de novembre, trois autres remorqueurs seront entièrement achevés, et pourront être également dirigés sur Bruxelles.

— La livraison de septembre de la Revue Belge, vient de paraître. Elle contient les articles suivants: Des sociétés de tempérance, par E. Dupétioux. — Biographie belge: Godefroid de Bouillon, par Alexandre Henne. — Lettres sur l'histoire de la Belgique, pendant les années 1791 et 1795. Cinquième lettre, par A. Borgnet. — Biographie belge: Balthazard Solvyns, d'Anvers, par de Paepe, avocat. — Du compagnonnage littéraire, par Nicaise Thomas. — Mélanges: Jean Erard Foulon, J. G. Brixhe, Denis Coppée, par M. L. Polain. — Légendes Namuroises.

— Notre ambassadeur à Paris qui s'efforce de tout son pouvoir de favoriser nos relations littéraires avec la France, vient encore d'obtenir de M. de Salvandy, pour la Bibliothèque royale, un superbe exemplaire de l'Iconographie grecque et romaine de Visconti.

— Hier matin, une parade d'exécution a eu lieu sur la place St. Lambert; sept militaires ont été dégradés. Ensuite un d'entre eux a été attaché pendant une heure au carcan; c'était le nommé Auguste Lehmann, sergent au 3^e régiment des chasseurs à pied, condamné à 20 années de travaux forcés pour vol, commis la nuit à l'aide d'escalade et d'effraction dans une maison habitée.

— La police a saisi avant-hier deux enfants de l'âge de 13 à 14 ans qui se livraient au vol depuis longtemps et dont l'un avait enlevé, il y a quelques jours, sept pièces de cinq francs à une femme dans les galeries du palais. Par suite de leurs révélations, deux enfants du même âge, de la ville de Verviers, doivent être arrêtés dans ce moment-ci, les ordres nécessaires ont été adressés à l'autorité.

— Une jeune fille est tombée morte hier, vers midi, sur le Pont-des-Arches. Des secours lui ont été vainement administrés. Cette jeune fille, accompagnée de sa mère, s'était rendue à l'hôpital civil de Bavière pour y voir son père malade qui, à son arrivée à l'hôpital venait d'expirer. La douleur et la surprise que cette jeune fille a éprouvées à cette triste nouvelle doivent être regardées comme la cause de sa mort.

— Nous apprenons que des capitalistes de Liège et de Bruxelles se proposent d'offrir à notre régence d'exécuter à leurs frais les travaux du quai de halage, non pas, à la vérité, d'après le plan actuel, mais d'après le nouveau plan proposé par les bateliers, ou plutôt d'après le plan que tout le monde croyait devoir être suivi.

Les Messieurs se proposent de dériver la Meuse, à partir de la chapelle du Paradis, et de la conduire à travers l'île Benoz, en lui faisant suivre une courbe peu sensible, qui irait se raccorder avec le pont de la Boverie. Comme les terrains provenant de l'ancien lit du fleuve leur seraient abandonnés, les entrepreneurs y creuseraient un grand bassin, approprié au système de la navigation par la vapeur que l'on veut établir sur la Meuse. Ils y élèveraient un vaste entrepôt et d'autres bâtiments destinés au commerce, vendraient à la ville cinq hectares au moins de terrain pour l'établissement du jardin botanique, et le reste à des particuliers.

— L'Emancipation signale comme la principale cause du mauvais service sur le chemin de fer, la halte forcée de quatre convois qui doivent s'attendre mutuellement pour se transborder à la station centrale.

Mais on peut compter d'ici à un an sur la seconde voie de Bruxelles à Anvers et l'activité déployée dans les ateliers de Seraing augmentera successivement le matériel, et peut-être aussi M. le ministre des travaux publics se croira-t-il suffisamment autorisé, parce que se passe en ce moment, à faire quelques commandes en Angleterre: d'autre part l'hiver va diminuer le nombre des voyageurs et le temps de repos que donnera la moindre affluence sera mis à profit pour mieux coordonner encore toutes les parties de cette gigantesque entreprise. D'ailleurs peut-être fallait-il l'expérience que l'on fait maintenant pour établir la nécessité des secondes voies et pour constater les inconvénients d'un service trop centralisé.

étaient la plupart des figurants de l'Opéra, se rangèrent en cercle autour de l'autel, ici tout le monde se met à genoux, et deux acolythes viennent présenter à Chaumette un vieil encensoir de cuivre oublié dans la sacristie. L'encens fume alors devant la déesse. Il était un peu grossier, si j'en juge par l'odeur qui monta jusqu'à nous; mais c'était de l'encens, et qui en reçoit par la figure ne se montre pas difficile sur la qualité.

Par hasard ou à dessein, j'évite de me prononcer là-dessus; une statue de la Vierge gisait, renversée et mutilée, à l'un des coins de l'autel. Cela servit de texte à une improvisation de Chaumette, dans laquelle, après l'avoir finement raillée sur son impuissance à défendre son domicile, il la défia de se remettre sur ses jambes, et le Christ son fils de la ressusciter. Comme elle ne ressuscitait pas, Chaumette en conclut qu'elle n'était plus bonne à rien, qu'il fallait la planter là, et n'adorer désormais que la Raison.

Un houra universel de Vive la Raison, à bas la sainte Vierge, accueillit ce discours philosophique à la suite duquel l'office divin commença. Des hymnes furent chantées d'abord. Après les hymnes les danses, et alternativement. Nous y revînâmes tout à l'heure; mais en attendant, je prie qu'on me suive à Saint-Roch où nous allons voir Monvel se constituer le plagiaire de Chaumette, avec cette différence qu'à Notre-Dame, le magistrat du peuple n'avait insulté que le Christ, au lieu qu'à Saint-Roch, le comédien blasphéma Dieu lui-même. C'était le jour où l'on inaugurerait dans cette dernière église la Raison de la section des Piques, belle femme, sur ma foi, presque aussi belle que mademoiselle Maillard. Un voisin me dit que c'était mademoiselle Aubry, autre actrice de l'Opéra. Je le crus. L'Opéra fut, de tout temps, une pépinière de divinités. Quoi qu'il en soit, Monvel monta en chaire; et après avoir épuisé le vocabulaire d'impies de l'hôtel d'Holback, il termina ainsi son sermon: «Maintenant que j'ai prouvé que tu n'es pas (c'est à Dieu qu'il parle), prouve moi que tu es. Je viens de nier ton existence, je brave tes foudres impuissantes. Ecrase-moi, si tu en as le pouvoir, écrase. » A ces mots, le prédicateur s'arrêta, et se croisa les bras, toisa le ciel avec un air de souverain mépris et attendit venir. Il y eut là, dans l'auditoire un moment d'épouvante silencieuse. Moi même

— Le bruit s'est répandu que les fameux brigands Schnabry et Zaun, après avoir séjourné à Paris avec des passeports parfaitement en règle avaient voulu faire des adieux de circonstance à la police qui ne les avait pas découverts en commettant successivement le vol du Palais Royal et celui de M. Martin (du Nord). Après ce dernier tour de force, ils ont envoyé leur carte à M. le préfet de police de Paris et ont disparu sans laisser aucune trace de leur passage.

COUR D'APPEL DE LIEGE.

La rentrée de la cour aura lieu lundi 16 octobre, à dix heures du matin; les membres du barreau sont priés d'y assister en costume.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 5 octobre. — L'appel nominal est fait par le secrétaire.

Absens: MM. Piercot (en voyage), Bellefroid, Fleussu, Closset, Tilman, Ddelyx, Hennequin, Brixhe, Forgeur, Capitaine, Neujean, Lion, Wasseige, Billy et Koeler.

Le conseil ne pouvant se constituer qu'au nombre de quatorze membres, en conformité de l'art. 64 de la loi communale, et douze se trouvant seulement présents, l'assemblée attend l'arrivée de deux autres conseillers; mais après plus d'une demi heure, le bourgmestre déclare la séance levée.

Voici les objets qui devaient être traités à huis-clos dans cette séance:

1. Question de savoir si le premier tiers du subsidé théâtral sera payé à M. Sansé, la délibération du conseil portant que ce paiement ne doit avoir lieu que quand la troupe se trouvera au complet et que les artistes tombés auront été remplacés et agréés.

2. Plusieurs points relatifs au programme des cours du collège.

Le conseil avait décidé qu'il y aurait dans la 4^e. française une seconde division pour les élèves les plus faibles; mais le préfet des études soumet des observations tendantes à ce que la 4^e. soit dédoublée et qu'on n'arrive pas à exiger cinq ans pour l'étude des langues modernes.

Il avait également arrêté que les leçons d'économie politique et de statistique qui n'étaient les années précédentes que de deux par semaine seraient augmentées; mais M. Guillery pense que l'emploi du temps des élèves de rhétorique tant française que latine ne permet pas cette augmentation. Il fait d'ailleurs remarquer qu'en bornant aux éléments l'enseignement de ces matières, on peut l'étendre assez pour en donner des notions précises en maintenant le nombre des leçons admises jusqu'à aujourd'hui.

La rentrée des classes qui a eu lieu ce matin dans cet établissement nous fait regretter vivement que le conseil ne se soit pas constitué. Il était à désirer que ces points d'organisation intérieure fussent réglés d'une manière définitive.

Les objets qui seront traités en séance publique à la prochaine réunion sont les suivants:

Rapport de la commission des taxes municipales sur des procès-verbaux de contravention à charge des sieurs Doucet, Lovinfosse, Van Gend, Schouls, la société Gaillard Cheval, Rocour fils, Festractz, Brassine, Plumier, Colson et Puissant.

Rapport de la commission de comptabilité sur le compte du receveur de la ville pour 1836.

Le conseil ne tardera pas sans doute à s'occuper du remplacement de M. Gondonnier en qualité d'instituteur à l'école du Sud et de M. Thonard en qualité de sous-maître à l'école de l'Ouest.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 30 SEPTEMBRE.

Naissances: 2 garçons, 1 fille.
Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 6 femmes, savoir: Joseph Kinable, âgé de 85 ans, rentier, rue des Tanneurs, célibataire. — Nicolas Distaine, âgé de 72 ans, maçon, rue Pêcheur, veuf de Jeanne Collette. — Françoise Josephine Wilkin, âgée de 83 ans, domestique rue de la Chaine. — Marie Catherine Thomas, âgée de 73 ans, matelassière, rue béguinage St. Christophe. — Marie Jeanne Coulée, âgée de 73 ans, sans profession, au Péry, veuve de Nicolas Philippart. — Marie Henriette Thérèse Louise Dejaer, âgée de 25 ans, sans profession, place St. Pierre. — Thérèse Dase, âgée de 23 ans, servante rue Chaussée des Prés. — Marie Banneux, âgée de 20 ans, sans profession, quai de la Sauvenière.

je m'attendais à voir paraître, en caractères de feu, sur les murs du temple profané, le formidable *Mane-Thuel-Pharis* du festin de Balthazar. Mais l'Eternel méprisait le défilé de l'histoire; aucun éclair ne sillonna la nue, aucun coup de tonnerre ne la fit éclater. C'est que si le temps est à nous, l'éternité est à lui, et qu'il sait où retrouver ceux-là qui l'insultent en passant. *Deus patiens quia veterus*

Au moment où l'orateur descendait de la chaire, un de ses auditeurs l'aborde. — Citoyen Monvel, tu as prêché comme un ange. A quoi celui-ci: — Quand on parle de conviction, l'éloquence arrive d'elle-même. Cet auditeur impressionnable était Mamin; Mamin, qui aux journées de septembre, avait promené, dans les rues de Paris, la tête de Mme. de Lamballe, au bout d'une pique; acte de patriotisme dont on a voulu depuis faire honneur à d'autres personnages de l'époque, mais que je suis bien aise, puisque l'occasion se présente, de restituer ici à son véritable auteur.

Retournons à Notre-Dame. Les danses continuent, mais plus gracieuses et plus sagement ordonnées que celles de la Convention. C'est tout simple, nous avons aujourd'hui le corps de ballets de l'Opéra tout entier. Elles durent une heure encore, après quoi Chaumette proposa un dernier *Oremus* à la déesse. Mais celle-ci fatiguée d'adorations, écrivit de mauvais encens, et ennuyée d'une pose de quatre heures, avait profité du moment où les danseurs tourbillonnaient au plus fort, pour s'esquiver par une porte dérobée de la sacristie.

Quelques rigoristes s'indignèrent tout bas, de ce que Chaumette eût introduit des contredanses dans la nouvelle liturgie. Ils ignoraient que chez tous les peuples de l'antiquité, la danse faisait une partie essentielle du culte public, et que cela s'appelait une danse sacrée. Témoin la danse des Saliens, instituée par Numa; la danse des Curètes, fondée par Cybèle; la danse des Lapithes, la danse de l'Hymen et même la danse des Funérailles. J'en pourrais citer d'autres; mais en voilà assez pour justifier, sur ce point, le procureur-général syndic près la commune de Paris.

Au sortir de la cérémonie de Notre Dame, je rencontrais sur le Pont au Change, Mme. Rolland qui allait à la mort.

L'appétit vient en mangeant. Chaumette ordonna donc que la Raison

Du 2. — Naissances: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 3 garçons, 4 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir: Bernd. de Block, âgé de 21 ans, milicien au dépôt des sapeurs mineurs. — Th. Jhine. Guilmont, âgée de 83 ans, domestique, Mont St. Martin. — Marie Elisabeth Paquot, âgée de 72 ans, sans profession, rue des Ecoles, veuve de François Casimir Hosny. — Marie Reine Florent, âgée de 67 ans, couturière, rue des Ursulines, veuve de Gilles Joseph Prion. — Marie Thérèse Denoël, âgée de 55 ans, sans profession, rue des Ecoles, épouse de F. Joassart. — Marie Leclercq, âgée de 55 ans, sans profession, quai d'Avroy, veuve de Fçois. Carpintin.

Du 3. — Naissances: 1 garçon, 3 filles.
Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: E. Bonay, âgé de 73 ans, marchand, rue Grande-Bèche, célibataire. — J. B. Vanipperziel, âgé de 24 ans, sergent au 1^{er} régiment de ligne, domicilié à Anvers. — J. C. Debra, âgé de 49 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, épouse de Nicolas Lapaillier.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 6 octobre 1837, la première représentation de JUDITH, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Dumanoir. — La première représentation de la CINQUANTAINE, vaudeville en un acte. — La première représentation de la reprise de la MARQUISE, opéra en un acte, musique d'Adam.

Dimanche, la représentation du MUET D'INGOUVILLE, drame vaudeville en deux actes.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

HARMONIE dimanche 8 du courant, à quatre heures de relevé. Immédiatement après, le TIRAGE de la TOMBOLA. 1814

ON DEMANDE, POUR LA PARTIE DES ARMES, UN VOYAGEUR EXPERIMENTÉ.

S'adresser au n. 32, quai de la Sauvenière. 1808

A LOUER

PRÉSENTEMENT, RUE AGIMONT, N° 524.

Une jolie petite MAISON, nouvellement peinte, et tapissée. Et un BEAU QUARTIER, composé de 4 places, cave et grenier. 1810

COURS DE COMMERCE.

CE COURS, COMPOSÉ DE:

CALCUL COMMERCIAL.

TENUE de LIVRES en partie simple et en partie double; établie sur des opérations simulées en marchandises, fonds publics, banque, changes étrangers, et la correspondance.

LE DROIT COMMERCIAL.

Commencera, comme les années précédentes, du 10 au 15 octobre, de 6 à 8 heures du soir, rue AGIMONT, N° 524. Le professeur donne toujours des LEÇONS PARTICULIÈRES en ville, et dans les pensionnats. 1811

GOUTTE, RHUMATISMES.

L'anti-algique dont la découverte est due au D^r Robert-Mauvage, médecin des hôpitaux breveté du gouvernement français, guérit promptement ces cruelles maladies, sans produire jamais la moindre révulsion. Ce remède est d'autant plus précieux qu'il est toujours applicable, quel que soit l'âge, la constitution ou la gravité du mal, qu'il ne contient ni opium, ni mercure, et qu'il est peu coûteux. Prix 15 fr. Les boîtes portent le cachet de l'auteur. Une notice détaillée donne toutes les explications nécessaires pour se traiter soi-même. Dépôts chez MM. Jourdan, ph., à Namur, Opendriez, ph., à Gand; Vve. Caremelle, rue Sanson, à Mons; Heydt, nég., à Rastadt; Boussel, ph., à Metz; Constenoble, ph., à Lille, etc. Le docteur, cité Bergère n° 2 bis, à Paris, consulte par correspondance, affranchir. 1746

pénétrât, de gré ou de force, dans tous les quartiers de Paris, et que chaque ci-devant eût la sienne. Mais comme il était, avant tout, homme de génie et d'avenir; il réfléchit que le nouveau culte pourrait bien mourir dans les langues, s'il continuait à offrir à l'adoration publique des divinités pareilles à celles qu'il avait fait encenser jusqu'alors. En conséquence, il résolut de ne choisir les divinités futures, et leurs prêtresses, que parmi les jeunes personnes d'une conduite régulière, et appartenant à une honnête bourgeoisie. Cette résolution consterna les familles, et ce fut à qui n'aurait pas de Divinité dans la sienne. Mais il était dangereux de résister à Chaumette; et il ne resta plus aux victimes désignées qu'à obéir.

Combien n'en ai-je pas vu de ces jeunes filles, dont la plupart avaient leurs parents dans les prisons, obligées de parcourir les rues de la capitale, et de chanter, le désespoir dans l'âme, des hymnes patriotiquement impies. Elles espéraient, les pauvres enfants, que leur résignation, leur dévouement filial sauveraient la vie d'un père, d'une mère; et le lendemain, elles entendaient hurler leur sentence de mort par les crieurs jurés du tribunal révolutionnaire. J'en ai vu défilier en chemin, j'en ai vu tomber sans connaissance sur le seuil des temples. La fille unique d'un relieur de la rue du Petit Pont, d'une figure remarquable, et à peine âgée de seize ans, se mit au lit en venant de faire la Raison à Saint Séverin, et mourut de saisissement la nuit suivante.

Il y eut même quelques républicains vigoureusement trempés qui forcèrent leurs épouses à figurer dans ses saturnales religieuses. Momoro fut un de ceux-là. Sa femme aussi modeste que pieuse, respectée et honorée de tout le quartier, occupée uniquement du devoir de son ménage, était loin de prévoir le funeste honneur qui la menaçait. Ses prières, ses larmes, tout fut inutile; elle dut se résigner.

Pour la punir de sa résistance, Momoro fit traverser un cortège qu'il conduisait lui-même les rues les plus populeuses de la section Marat. Je le rencontrais, rue de la Comédie, se rendant à Saint Sulpice. Madame Momoro souffrait visiblement, elle était chancelante sur son siège; fort pâle, et de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Il fallait être le collègue de Chaumette pour ne pas en avoir compassion.

Georges DUYAL, (Chronique de Paris.)

ADJUDICATION VOLONTAIRE SANS FACULTÉ DE SURENCHERIR.

MERCREDI 11 OCTOBRE 1837, à 11 heures précises du matin, en la demeure de M. WERY, secrétaire communal à GRIVEGNÉE, M. DELBOUILLE, notaire, procédera à la

VENTE AUX ENCHÈRES

1. D'UNE MAISON DE MAITRE,

Avec un grand BATIMENT récemment construit, destiné à la confection de machines à vapeur, et propre à toute espèce de fabrique, cour, environ 15 ares de jardin; le tout formant un ensemble, situé audit Grivegnée, à la chaussée, lieu dit Prés la Tour.

2. Et D'UNE MACHINE prête à monter, de la force de 12 chevaux.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

A PLACER EN PRÊT sur hypothèques, 2 CAPITAUX, l'un de 30,000 FRANCS et l'autre de 20,000 FRANCS, à 4 1/2 p. c. S'adresser à M. DELBOUILLE, notaire à Liège. 1813

VENTE

D'UNE

MAISON DE CAMPAGNE

SANS FACULTÉ DE SURENCHERIR.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M. FRAIKIN, notaire, en son étude à Chokier,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A RAMOUILLE, COMMUNE DE RAMET,

A proximité de la Meuse, dans un site des plus agréables,

Elle se compose, d'une MAISON DE MAITRE parfaitement construite et commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, écurie, pompe, citerne, grande cour avec 30 verges de jardin et prairie plantés d'arbres fruitiers de la meilleure espèce; plus UNE PETITE HABITATION y contigue; le tout en très bon état et ne formant qu'un même ensemble.

Ces immeubles sont libres de charges; il sera accordé à l'acheteur, s'il le désire, des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour amples informations, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. 1752

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

METTRA

Le MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, à 8 HEURES PRÉCISES DU MATIN,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AU RABAIS

PAR SOUMISSION,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la salle de ses séances.

LA FOURNITURE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE

POMMES DE TERRE DE TROIS QUALITÉS:

CORNES DE GATTE, CANELLES ET BOULETS,

EN PLUSIEURS LOTS.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 à 3 heures, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOGABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120.

S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

Les BIENS ci-après désignés, provenant de la dame Judith Josephine BODSON, décédée, veuve de Gérard MIDROLET, SERONT RÉEXPOSÉS EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LE MARDI dix octobre 1837, à deux heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent LAMARCHE, pardevant M. le juge de paix du canton de Fléron et par le ministère de de M. LEGRAND, notaire, savoir:

1er. LOT. UNE FERME,

Située à BOIS-LEVÉQUE, commune de SOUMAGNE, tenue par le sieur Nicolas Bottin, se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec jardin, prairie et terre, formant un ensemble de 531 ares 78 centiares, sur la somme de 16,300 fr., prix élevé par la surenchère.

2me. Lot. — ET UNE PETITE MAISON y contigue, sur celle de 212 frs.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, à Soumagne. 1767

Adjudication Publique.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, 10 heures précises du matin, à L'HOTEL DU LIÈVRE A VISÉ, les héritiers de M. Urbain Joseph DODEMONT, feront VENDRE A L'ENCHÈRE par le ministère du notaire LEROUX

UNE BELLE FERME,

Située à CROUWEZ, commune de DALHEM, CONSISTANT

En VASTES BATIMENS d'exploitation, quartier de maître et environ VINGT DEUX HECTARES de jardin, vergers, prairies et terres labourables dont la désignation suit: SUR DALHEM ET BOMBAYE.

1. BATIMENS d'exploitation, quartier de maître.

Table with 3 columns: Hect., Ares, Cent. and 4 rows of land descriptions including 'Jardin et prairie mesurant', 'SUR DALHEM. TERRES LABOURABLES.', and 'PRAIRIES.'.

Table with 3 columns: Hect., Ares, Cent. and 8 rows of land descriptions including 'SUR BOMBAYE. TERRES LABOURABLES.', 'PRAIRIES.', and 'Un bois de.'.

LA VENTE AURA LIEU EN MASSE et sans clause de surenchère.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (3 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du SIROPE DE JOHNSON.

Qui guérit les PHLEGGES, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en provoquant l'action du COEUR, en éliminant les humeurs et en régulant l'écoulement de la SANGUE et sur les VOIES URINAIRES.

1. AN DEHOT, chez MM. les Pharmaciens: I. J. ANNE, à Liège; Dierck, à Bruxelles; Gies, à Vervins; Dobbelaere, à Courtrai; Misset, à Namur; Camberlin, à Gand; Corbitt, à Ath; Philippe, à Gosselies; Lejeune, à Quatrevaux; Gant, à Heve; Louty, à Namur; Mouton, à La Haye.

2. Au DÉPOT, chez MM. les Pharmaciens: Smout, à Malines; Vanhulst, à Louvain; Gacez de Boy, à Bruges; Prizon-Fanoury, à Ypres; Van Mier, à Mons; Wany, à Beaumont; Fouson, à Charleroi; Pinning, à Perwez; Carotte, à Tournay; Ahouët, à Dinan; Etienne, à Vervins; Lechonne, à Luxembourg; Vanden Gooberg, à Brecht.

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonot, UNE MEDAILLE D'OR, a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat à Bruxelles; Ohosenski, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte à Liège; Fraus Debast à Gand; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Ypres; Vanmiert à Mons; Smout à Malines; Dobbelaere à Courtrai. 1807

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur D-hasse Comblen demande l'autorisation de placer une chaudière à vapeur à basse pression dans son établissement situé rue des Récollets, n° 408.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale. 2 octobre 1837.

Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

PARIS, LE 4 OCTOBRE.

Table of stock prices in Paris for October 4, 1837, including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardois 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, and Banque de Belg.

LONDRES, LE 3 OCTOBRE.

Table of stock prices in London for October 3, 1837, including 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russie, and Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 4 OCTOBRE.

Table of stock prices in Amsterdam for October 4, 1837, including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comin. P.-B., Russie, H. et C., 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito gr., Dette différ. anc., nouvelle, passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 5 OCTOBRE.

Table of stock prices in Antwerp for October 5, 1837, including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots n. 300., n. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834., D. dif. 1834., Dit. p. 1834., Dette diff., ANVERS. Cert. Falc., ÉTAT-RO. Lev. 1832., à An. 1834., AMST., c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois., Lond. p. Estr. c., 2 mois., Francfort, es. frs., 3 mois., Bruxelles et Gand.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amst., Rotterdam, Paris, Lond., Francfort, and Bruxelles.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Table of stock prices in Brussels for October 5, 1837, including FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, Dette activ. 2 1/2, Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4, Fin cour., E. de la ville 1832, HOLL. Dette active, Rente domaniale, AUTRICHE. Métal., NAPLES. Falconnet, ESPAG. Dette act., Fin cour., pr. 1 m. d. l., différée 1830., 1835., dette passive, PORT. Dona Maria, BRÉSIL. 1824., ROME. 1831., S. d'Ougrée, S. Sara-Lonch, Che de fer., S. de Venues, Bat. à V. Anv., S. St. Léona., S. Chatelin., S. Verrières., Ecl. gaz. rés., S. Raffinerie., P. Verr. Charl., Expl. l'Esser., Des Brasseries., Librairie H., Typogr. W., Fabr. Tapis., Fabr. de fer., Mutual. ind., C. de Bruges., H. F. Monc., Libr. Meline., S. act. réan., S. de Fleu., Ebénisterie., Librairie Sc., Fab. Pianos., H. F. Borin., Hoyoux., Fabr. de pap., Lits de fer., CHEMINS DE FER., De Par. à St Ger., à V. r. d., riv. g., De Mulh. à Th., Gambart., Luxembourg.

CHANGES.

Table of exchange rates for Amsterdam, London, and Paris.

Table of industrial stock prices including Soci. Gén. en fl., ém. de Par., Société de Com., Banque de Belg., S. Samb. et O., Haut Fourneaux, Charbon. Fléou., Banque Foncière, Ch. H. et W., Ch. Sclessin, Entrep. Industr., Ck. Lev. du Fl., and various railway and industrial companies.

VIENNE, LE 25 SEPTEMBRE.

Métalliques, 405 1/4. — Actions de la Banque, 1384 1/4.

Table of market prices in Liege for October 5, 1837, including Froment vieux, Froment nouveau, Seigle vieux, and Id. nouveau.

Imprimerie de J.-Bte. Noësser, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.